



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Transport de marchandises

Question écrite n° 979

### Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le fait que la SNCF a élaboré un schéma directeur pour définir les sites devant servir de terminaux, en France, pour le transport combiné rail-route. Ce schéma directeur comporterait d'ailleurs également les prévisions d'investissements jusqu'en 1995. Il souhaiterait qu'il lui indique quelle est, région par région, la liste de ces sites.

### Texte de la réponse

Il existe depuis de nombreuses années un réseau important de terminaux rail-route implantés dans les emprises de la SNCF. Aussi celle-ci n'a pas établi à proprement parler un schéma directeur pour définir les sites devant servir de terminaux. Il s'agit plutôt d'un programme pluriannuel d'investissements concernant essentiellement les améliorations, reorganisations, extensions des sites existants et exceptionnellement des opérations nouvelles telles que des transferts de sites. Ce programme est ajusté chaque année en fonction des ressources disponibles, des évolutions de la conjoncture et des opportunités locales. À titre d'exemple la société nationale estime souhaitable de réaliser en 1993-1994 l'extension des terminaux de Perpignan, de Strasbourg, de Noisy-le-Sec, de Marseille-Canet et d'entamer le transfert du terminal de Bordeaux-Bastide sur le site de Bordeaux-Hourcade.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 979

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 1993, page 1384

**Réponse publiée le :** 30 août 1993, page 2726